

JPME : RETRAIT D'AUTORISATION DE FOURNITURE

Publié le 15 janvier 2026

Partagez sur :   

Imprimez : 

RETRAIT D'AUTORISATION DE FOURNITURE DE JPME

Le 15 janvier 2026, un arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique a été publié au Journal Officiel retirant son autorisation d'exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente à la société ACTELIOS SOLUTIONS (fournisseur JPME) à compter du 22 janvier 2026.

[Consultez l'arrêté du 13 janvier 2026](#)

[Consultez le communiqué de presse du Ministère](#)

Dès septembre 2024, le médiateur national de l'énergie a été le premier à alerter les pouvoirs publics sur les nombreuses saisines de clients de JPME : la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et la direction de l'énergie et du climat (DGEC). Il a saisi officiellement en novembre 2024 la Direction générale de l'énergie et du climat d'une demande de retrait de l'autorisation d'achat pour revente d'électricité qu'elle avait octroyée à ACTELIOS SOLUTIONS en 2016.

En mai 2025, dans son [rapport annuel](#), le médiateur national de l'énergie a attribué un carton rouge à JPME. En juillet 2025, [il a saisi le procureur de la République de Montpellier](#) de faits susceptibles d'être qualifiés de délictueux commis par cette entreprise, sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale.

CONSÉQUENCES POUR LES CLIENTS DE JPME

Les clients de JPME peuvent être titulaires de contrats de fourniture d'électricité et/ou de rachat de leur production d'électricité injectée sur le réseau et/ou stockée par une batterie virtuelle.

Les contrats de fourniture d'électricité des clients (en fourniture seule et en batterie virtuelle) vont basculer automatiquement dans les prochains jours chez le **fournisseur de secours**. EDF sur 95% du

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

✓ Tout accepter

X Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité

Le rachat de l'injection, y compris pour les clients en batterie virtuelle, continue à être assuré par JPME, tant que les contrats ne sont pas résiliés.

=> Consultez [la page d'information sur le site énergie-info](#)

Liens utiles :

> [Communiqué de presse du Ministère](#)

> [Arrêté du 13 janvier 2026 retirant une autorisation d'exercer l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients finals et aux gestionnaires de réseaux pour leurs pertes](#)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

✓ Tout accepter

X Tout refuser

Personnaliser

Politique de confidentialité